

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michelle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Marchés publics - Transports scolaires - Marché n° 00289U pour l'exécution des services de transports d'élèves pour la desserte d'établissements d'enseignement sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/453 du Conseil de Communauté du 29 juin 2000 vous avez approuvé la passation de marchés négociés entre la Communauté urbaine de Bordeaux et des entreprises de transports de personnes pour assurer l'exécution de circuits de transports scolaires, ces derniers étant découpés en lots.

Ainsi, il a été confié :

- par marché n°00289 U correspondant au lot n°9, la desserte des établissements sur la commune de Saint Aubin de Médoc pour un montant initial 1 559 270,55 € H.T. pour la durée du marché, soit 6 ans.

Ce marché comprend les circuits 376.092, 376.093, 376.097, et le circuit n° 376.163 (subdivisé sous les numéros 376.163a et 376.163b -2 rotations-), 376.094, 376.095, 376.096, 376.098.

Par avenir n°1, des modifications sont intervenues sur les circuits 376.092, 376.093, 376.094, 376.097, 376.098, 376.163a, 376.163b, par l'extension et la création d'arrêts supplémentaires, et par la création de nouveaux circuits 376.191a, 376.191b, 376.191c, du marché n° 00289U lot 9, pour un montant de plus de 183 724,20 € H.T., portant le nouveau montant du marché à 1 742 994,75 € H.T. Le montant de l'augmentation représente + 11,78 % du montant initial du marché, cet avenir a été soumis à l'avis préalable de la commission d'appel d'offre le 8 octobre 2003.

En raison d'une absence totale d'élève sur le circuit 376.098, il est devenu souhaitable de supprimer ce transport scolaire, à partir du 12 janvier 2005.

Ces modifications ont pour conséquence une diminution du montant du marché ainsi qu'il suit, pour une durée de une année scolaire et 5 mois et demi :

Entreprise titulaire	N°Circuit	Montant H.T. du marché initial	Montant H.T du Marché + avenant n°1 en €	Montant H.T de l'avenant n°2 en €	Nouveau Montant H.T. du Marché Avenants n°1 + n°2 en €	Variation avenant n°2 par rapport au marché initial
SARL Cars Ouest Aquitain	376.098 suppression	1 559 270,55	1 742 994,75	- 65 344,31	1 677 650,44	- 4,19 %

Imputation budgétaire 2004 à 2006, chapitre 60, compte 60420071, CRB D320.

Au total, les avenants n° 1 et n° 2 représentent une plus-value de 118 379,89 € H.T. soit une augmentation de 7,59 % par rapport au montant du marché initial.

L'avis préalable de la commission d'appel d'offre n'est pas nécessaire.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint. En application de l'article L2121.12 et 13 du CGCT, le dossier relatif à l'avenant n°2 au marché n° 00289 U est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des marchés publics – hôtel de la communauté – 13^{ème} étage.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le projet d'avenant en prenant en compte les modifications ci-dessus énoncées et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°2 au marché n°00289 U, relativement à la suppression du circuit 376.098, entraînant une diminution d'un montant de 65 344,31 € H.T,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 JANVIER 2005

M. Alain ROUSSET